

# Régie des alcools, des courses et des jeux

**Ce document a pour objet d'exposer les principaux produits et services offerts par la Régie des alcools, des courses et des jeux.**

La Régie, qui relève du ministre de la Sécurité publique, a pour mandat d'encadrer et de surveiller **les quatre secteurs d'activité que sont les alcools, les courses de chevaux, les jeux et les sports de combat professionnels**, et ce, dans le but d'assurer la sécurité, la tranquillité et l'intérêt publics.

Dans la réalisation de sa mission, la Régie émet, si rien ne s'y oppose, des permis, des licences et des autorisations permettant l'exercice des activités qu'elle administre. Pour s'assurer du respect des conditions relatives à l'exploitation de ceux-ci, la Régie effectue des enquêtes et des inspections. Celles-ci sont effectuées en collaboration avec la Sûreté du Québec, le Service de police de la Ville de Montréal de même que tous les services de police municipaux. Lorsque des manquements sont allégués, la Régie convoque le titulaire en audience.

Les audiences se déroulent devant les régisseurs. Bien que ceux-ci aient leur port d'attache à Québec ou à Montréal, ils effectuent leur travail quasi judiciaire sur tout le territoire du Québec, selon le modèle d'un tribunal administratif. Ainsi, ils interrogent les témoins, analysent les témoignages et rendent une décision écrite et motivée. Celle-ci peut se traduire par la délivrance, la suspension ou la révocation d'un permis, d'une licence ou d'une autorisation. Dans le cas d'une suspension ou d'une révocation, la décision est exécutoire et appliquée par les corps policiers. Une personne visée par une décision de la Régie peut, dans un délai de 30 jours de sa notification, la contester devant le Tribunal administratif du Québec ou devant la Cour du Québec, le cas échéant.

## ALCOOLS

**Que ce soit pour la fabrication, la distribution, l'entreposage, la vente ou le service, toute personne ou association doit détenir un permis émis à cet effet par la Régie. Ces permis sont assortis d'obligations que les détenteurs doivent respecter afin de conserver leurs privilèges.**

Ainsi, les établissements où vous pouvez consommer de l'alcool, bars, brasseries, tavernes, restaurants, sont tenus de se conformer aux dispositions de la législation. Celles-ci prévoient, notamment, les modalités d'acquisition et de garde relatives aux boissons alcooliques, les heures d'exploitation du permis d'alcool, les mesures pour assurer la sécurité et la tranquillité publiques ainsi que la protection des personnes mineures.

Il en va de même pour les établissements où vous pouvez vous procurer de l'alcool, soit les épiceries et les dépanneurs. Ces commerces sont également assujettis à la législation relative aux permis d'alcool.

Enfin, si vous désirez organiser une réception pour votre famille et vos amis, ailleurs que dans votre résidence ou votre place d'affaires, au cours de laquelle des boissons alcooliques seront vendues ou servies, vous devrez faire une demande de permis de réunion à la Régie. Ce permis sera valide pour la durée de l'événement seulement.

Tout citoyen qui constate une irrégularité ou qui doute de l'intégrité d'un commerce détenant un permis d'alcool peut s'adresser à la Régie qui procèdera aux vérifications nécessaires.

**Mais quelle est donc la différence entre la Régie et la SAQ ?**

La Régie est l'organisme qui administre les lois et les règlements relatifs aux boissons alcooliques alors que la SAQ est une société d'État qui a pour mandat d'en faire le commerce.

**SAVIEZ-VOUS** QU'AU QUÉBEC, TOUTES LES ACTIVITÉS RELATIVES AU COMMERCE DE L'ALCOOL, À L'EXCEPTION DE CELLES EXERCÉES PAR LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC (SAQ), DOIVENT ÊTRE AUTORISÉES PAR LA RÉGIE ?



## COURSES DE CHEVAUX



**Les courses de chevaux sont encadrées par la Régie. C'est elle qui émet les licences autorisant la tenue de courses, l'exploitation des salles de paris et l'entraînement des chevaux de courses de même que les certificats relatifs à leur élevage.**

Pour veiller au bon déroulement des courses pendant l'activité et répondre aux besoins et demandes de la clientèle, une équipe de la Régie comprenant, entre autres, les juges des courses et les vétérinaires, est présente sur les pistes de courses.

Ce sont les juges des courses qui identifient les manquements commis par les conducteurs pendant les courses et qui rendent les décisions qui s'imposent. Quant aux vétérinaires, ils examinent le comportement des chevaux et recommandent le retrait d'un animal qui ne semble pas en condition. En outre, des échantillons de sang et d'urine sont prélevés sur certains chevaux afin de s'assurer qu'aucune drogue ou substance prohibée ne leur a été administrée.

Par conséquent, vous pouvez assister à un programme de courses en ayant l'assurance que la Régie veille sur l'intégrité de l'événement et protège non seulement les parieurs mais également les conducteurs ainsi que les chevaux.

## COMMENT NOUS JOINDRE

Les bureaux de la Régie sont ouverts de 8h30 à 16h30, du lundi au vendredi, excluant les jours fériés. Vous pouvez également utiliser notre site Internet ainsi que notre centre d'appels en tout temps pour obtenir un formulaire ou des informations d'ordre général.

### ✿ Québec - Siège social

560, boulevard Charest Est  
Québec (Québec), G1K 3J3  
**Téléphone: 418 643-7667**  
Télécopieur: 418 643-5971

### ✿ Montréal

1, rue Notre-Dame Est, 9<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec), H2Y 1B6  
**Téléphone: 514 873-3577**  
Télécopieur: 514 873-5861

### ✿ Ailleurs au Québec

1 800 363-0320 (sans frais)

### ✿ Téléscripateur pour personnes malentendantes

Québec: 418 528-7666  
Ailleurs: 1 877 663-8172 (sans frais)

Site Internet: [www.racj.gouv.qc.ca](http://www.racj.gouv.qc.ca)

Courriel: [racj.quebec@racj.gouv.qc.ca](mailto:racj.quebec@racj.gouv.qc.ca)

Accueil pour les personnes à mobilité réduite

Accès facile et adapté à nos bureaux  
et à nos salles d'audience

Régie des alcools,  
des courses  
et des jeux

Québec 

## JEUX

Dans le domaine des jeux, la Régie émet des licences qui permettent la tenue de bingos et de tirages ainsi que l'exploitation d'appareils d'amusement et d'appareils de loterie vidéo.

De plus, elle assure la protection des participants à des concours publicitaires autorisés contre des tentatives de fraude ou encore contre des erreurs qui pourraient survenir dans la conduite de ces concours. Enfin, elle s'assure que les prix sont octroyés.



### En quoi la Régie diffère-t-elle de Loto-Québec?

Loto-Québec est une Société d'État dont la mission consiste à exploiter des jeux de hasard et d'argent au Québec. Ainsi, c'est Loto-Québec qui exploite notamment la loterie publique québécoise, les casinos et le réseau de loterie vidéo.

**SAVIEZ-VOUS** QUE CHAQUE ANNÉE, LA RÉGIE ENREGISTRE PLUS DE 6000 CONCOURS PUBLICITAIRES !

## SPORTS DE COMBAT PROFESSIONNELS

La Régie supervise l'organisation des sports de combat professionnels, soit la boxe, le kick boxing et la boxe mixte, et en assure l'intégrité.

Pour ce faire, elle émet des permis qui autorisent la tenue d'événements et la participation à ces événements, comme par exemple le permis de juge, le permis d'arbitre ou le permis de concurrent. La Régie assiste à tous les combats pour en assurer la sécurité et l'intégrité.



### QUI SONT LES CLIENTS DE LA RÉGIE ?

En raison de la diversité des secteurs d'activité sous sa juridiction et de sa mission de protection de la sécurité, de la tranquillité et de l'intérêt publics, les clients de la Régie sont nombreux:

- citoyens qui demandent un permis de réunion;
- citoyens qui se plaignent de l'exploitation d'une activité encadrée par la Régie, par exemple le voisin d'un établissement qui détient un permis d'alcool, le participant à un tirage ou à un concours publicitaire qui en conteste la conduite ou les résultats;
- participants à une épreuve sportive, comme les conducteurs de chevaux de courses et les concurrents à un combat de boxe;

- organismes de charité ou religieux qui tiennent des bingos ou qui organisent des tirages pour financer leurs œuvres;
- propriétaires de petites et moyennes entreprises, notamment les tenanciers, microbrasseurs, producteurs artisans, fabricants d'appareils de jeu, éleveurs de chevaux de courses, exploitants de salles de bingo;
- grandes entreprises telles que chaînes hôtelières, compagnies commerciales de dimension nationale et internationale, entre autres dans le secteur des fabricants de boissons alcooliques et en matière de concours publicitaires.

## Régie des alcools, des courses et des jeux



Québec 